

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE DU PROJET COMMUNAUTAIRE

Le 3^{ème} budget intercommunal a été voté le 24 mars dernier. Eclairage sur les multiples facettes d'un outil communautaire déterminant qui met en relief les finances de la communauté de commune et révèle les priorités fixées par les élus. Pour l'année 2005, il s'élève à un peu plus de 19 millions d'euros.



Pour un territoire cohérent et pertinent

"Ce budget reflète une montée en charge progressive due à la mise en œuvre des compétences choisies par la communauté de communes à sa création (Office de tourisme, participation AURG, étude de faisabilité de logements locatifs publics...). Notre volonté consiste à appliquer progressivement le projet communautaire avec une montée en charge raisonnée. Cette prudence est nécessaire pour ne pas dilapider toutes nos ressources. **Globalement, notre objectif est de conforter la cohérence et la pertinence de notre territoire.** Nous tenons à l'autonomie des communes du Sud Grenoblois. Nous ne sommes pas pour une politique d'intégration totale de tous les services. Ceux qui seront intégrés le seront au fur et à mesure de nos réflexions. Chaque étape doit être pensée, réfléchie et décidée avec l'accord de tous.

Chaque étape doit être pensée, réfléchie et décidée avec l'accord de tous.

• Cette intercommunalité, nous l'avons voulu pour prendre en compte un certain nombre de dossiers qui ne pouvaient plus se traiter au seul échelon communal.

• Sur plan économique, nous voulons nous donner les moyens d'**attirer de nouvelles entreprises sur le territoire** (PME, PMI, artisans, services) en conservant un taux de taxe professionnelle bas. néanmoins, nous l'avons porté de 14,16% à 14,30% pour maintenir les capacités financières nécessaires à notre action.

• Parallèlement, nous sommes en train de développer une **nouvelle dynamique touristique.**

• En matière de logement, la création d'une aire d'accueil des gens du voyage est la traduction d'une compétence de la communauté de communes. La volonté d'aménager à terme des logements locatifs publics correspond à un souci d'offrir aux habitants et aux nouveaux arrivants, notamment à ceux qui disposent de faibles ressources, l'opportunité de se loger sur notre territoire.

• Grâce à l'application du tri sélectif, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers devraient générer à terme des économies significatives. Il s'agit bien sûr un enjeu environnemental majeur.

• Dans le cadre des transports, l'aménagement du parc-relais de Brié permettra de favoriser l'accès en transport en commun vers l'agglomération grenobloise en attendant la réalisation de celui de Vizille.

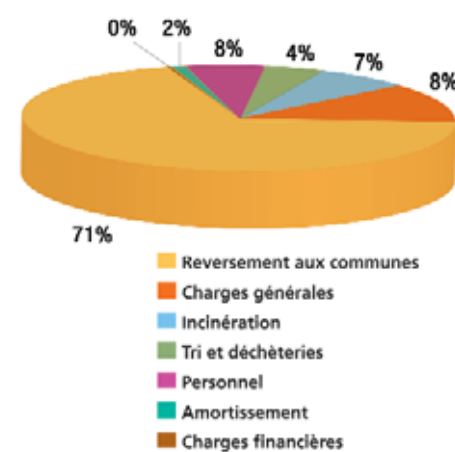
Enfin, en matière de communication, nous souhaitons donner **une image forte du Sud Grenoblois** (réalisation d'une signalétique d'entrée de territoire et de communes, mise en place d'un site internet...)"



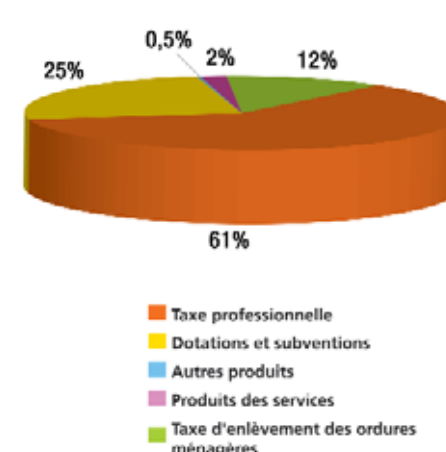
Alain Berhaut,
vice-président
chargé des Finances

LE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES



LES RECETTES



CE QU'IL FAUT RETENIR :

- **Soutien à l'Office de Tourisme : 127 500 €**
L'office de tourisme, désormais intercommunal, est pris en charge pour partie sur le budget de la communauté de communes. Sur les 127 500 €, 27 500 € sont supportés par la commune de Vizille.
- **Participation à l'AURG : 90 000 €**
Sud Grenoblois adhère à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et bénéficie de prestations liées à l'aménagement de l'espace : études, déplacements, implantations...
- **Comité local de l'habitat : 32 000 €**
dont subventions :
Etat = 4693 €,
Conseil général = 9387 €,
bailleurs sociaux = 1718 €
(soit 1,52 € par logement).
- **Aide aux études de faisabilité de logements locatifs publics : 12 000 €**
- **Consultance architecturale : 15 000 €**

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- **L'augmentation du taux de la taxe professionnelle qui est passé de 14,16% à 14,30 %**
Parallèlement, on constate une augmentation des bases due principalement due à l'entrée de Bresson et au développement d'entreprises.
- **La mise en place du nouveau dispositif relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

LA TEOM

La collecte et l'élimination des déchets ménagers sont une des compétences de la communauté de communes. Ce coût est financé en grande partie par une taxe votée par la communauté de communes : la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). **Comme la Taxe foncière, la TEOM est basée sur la valeur locative des logements.** Elle est liée à un service rendu collectivement. A valeur locative égale, tous les habitants du Sud Grenoblois paieront à terme le même tarif. Mais ce n'est pas pour tout de suite... La loi autorise une harmonisation progressive du taux de la taxe dans les 10 années à venir. Pendant 10 ans, les communes se verront donc appliquer des taux différents.

LES INVESTISSEMENTS

Développement économique / Tourisme

- Achat de terrains et du bâtiment de la Croix de la vue à Jarrie (ancienne mairie) :300 000 €
- Aménagement du bâtiment de la Croix de la vue pour créer des locaux destinés aux créateurs d'entreprise :205 000 €
- Réaménagement de zones d'activités :100 000 €
- Aménagement et rénovation des locaux de l'Office de tourisme :89 000 €
- Aires de repos en bordure de route pour une halte touristique :5000 €

Déchets ménagers

- Acquisition d'un camion de 19 tonnes :150 000 €
- Création et renforcement de points d'apports volontaires :12 000 €
- Installation de bennes d'évacuation supplémentaires, réorganisation et mise aux normes de la déchèterie de Champ-sur-Drac :135 000 €
- Ateliers techniques :45 000 €

Logement

- Création de l'aire d'accueil des gens du voyage :712 390 €
dont 20 890 euros de report et des subventions de l'Etat et du Conseil général à hauteur de 60%.

Transports

- Aménagement du parc relais de Brié :120 000 €

Communication

- Réalisation d'une signalétique d'entrée de territoire et de communes :24 000 €
- Mise en place d'un site internet :2 500 €

